

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 8 SEPTEMBRE 2020 - AIGLE

Président : M. Alexandre FAVRE
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : Mme Dominique CHESSEX
Mme Fabienne LA ROSA
Huissier : M. Albert BERTHOLET

M. le Président Alexandre FAVRE ouvre la 3ème séance de l'année 2020, la 24ème de la législature 2016-2021.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 59 Conseillers (10 excusés). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le **Président** précise qu'il n'y a pas de procès-verbal à l'ordre du jour, le délai étant trop court. Il sera présenté lors de la prochaine séance de Conseil.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) se réfère à la dernière phrase de l'ordre du jour qui indique qu'il n'y aura pas de traditionnel apéritif, en raison du COVID. Ce pauvre animal, il vit difficilement, nous lui mettons quand même beaucoup de choses sur le dos ! On nous dit qu'il n'y aura rien alors que vendredi dernier, lors de la sortie du Conseil, le Covid est resté à la maison. Il est regrettable que cette année politique se termine de cette façon. En effet, une assiette individuelle aurait pu être préparée pour chacun afin de remercier les Elus pour le travail effectué. C'est une marque de respect pour ces gens qui durant toute l'année ont pu œuvrer pour la commune.

Il faut également remarquer que ce soir les "meubles" vont changer, puisque le bureau doit être renouvelé. Il faudra bien leur dire "*au revoir*" d'une façon ou d'une autre et accueillir les nouveaux. Tout cela méritait une petite attention. Nous devons aussi, en cette fin d'année, remercier notre cher Huissier qui a forcé la dose de sport ces derniers mois puisqu'on l'a obligé à courir beaucoup plus qu'avant. Et surtout, ne pas oublier une personne qui, à son avis, est essentielle ; c'est notre secrétaire. Avez-vous remarqué que pour chaque conseil,

elle nous écrit un livre de poche ? Il y a plusieurs pages que l'on aime à relire car elles sont bien présentées. Il remercie donc tout le monde.

M. le Président prend note de la remarque de M. CLAUDEL qu'il remercie pour ses remerciements aux personnes indispensables au bon fonctionnement de ce Conseil.

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est **adopté à la majorité** des membres présents. (3 abstentions)

1.3 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

- **Sortie Conseil communal** : celle-ci s'est bien déroulée et par beau temps. Les participants ont apprécié ce tour en vélo dans la plaine et **M. le Président** les remercie pour leur enthousiasme lors de cette sortie.
- **Carnet noir** : l'Assemblée est priée de se lever pour respecter une minute de silence en mémoire de Mme Christine MASSY, décédée récemment, épouse de M. Alexandre MASSY.

1.4 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Pas de communication.

2. MOTIONS DÉPOSÉES

2.1 MOTION BERNARD BOREL : POUR UNE TRANSITION À LA CULTURE SANS AGROCHIMIQUES SUR LES PARCELLES VITICOLES ET AGRICOLES COMMUNALES

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) donne lecture de sa motion.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : la Municipalité adhère aux conclusions du motionnaire par rapport au fait de renvoyer cette motion en commission qui ne va pas traiter le fond, mais l'étudier pour savoir s'il faut prendre en considération cette motion telle qu'elle est, et éventuellement la modifier. Mais en tous les cas, cela mérite discussion. Il est intéressant de procéder en deux temps : d'abord la prise en considération de la commission par le Conseil, ensuite par la commission de la Municipalité. Cette motion n'est pas anodine, elle demande quelque chose d'important. Elle mérite d'avoir une réflexion tous ensemble, avec le concours de la Municipalité qui s'y prête très volontiers.

M. Jean-Luc **MAYOR** (UDC) trouve cette motion intéressante, cependant, les quarante parcelles de jardins familiaux qui font partie du territoire communal n'ont pas été citées. Il ne faut pas oublier également les terrains de foot sur lesquels nous mettons trois fois plus de dose que ce que l'on met au maïs. Il y a donc aussi des agrochimiques là-dedans. Ce n'est pas grave si dans deux ans, les orties poussent, elles feront des massages aux joueurs !!

M. Stéphane **TILLE** (UDC) : lorsqu'on parle d'agrochimie, parle-t-on spécifiquement des pesticides de

synthèse ou est-ce de l'agrochimie qui peut être faite par exemple par les alternatives de BASF qui fait d'autres produits qui sont aussi des agrochimies, mais pas forcément des pesticides de synthèse ? Vise-t-on particulièrement les pesticides de synthèse ou agrochimiques ? Ensuite, au niveau du bio, de quel bio parle-t-on ? Bio fédéral, suisse ? Ces questions sont posées dans le but d'avoir un peu plus de précisions pour que la commission qui devra travailler là-dessus sache dans quelle direction partir.

M. Bernard **BOREL** salue la prise de position de la Municipalité qui encourage le Conseil à ne pas rejeter en bloc cette motion. Pour répondre à M. MAYOR, il est vrai que nous n'avons pas forcément pensé aux terrains de foot, raison pour laquelle il est important qu'une commission puisse y réfléchir de manière à englober tout ce qui mérite de l'être.

Pour répondre à M. TILLE, cette commission devra discuter plus particulièrement de cela. Il a voulu prendre un nom un peu générique en parlant d'agrochimie pour laisser le débat ouvert et permettre à la commission de se positionner. La question à se poser est : *"comment faire au mieux pour préserver la biodiversité et fournir des aliments de meilleure qualité pour la population ?"* et il y a urgence. Il rejoint les propos de M. le Syndic qui dit qu'il faut être pragmatique ; il ne faut pas non plus dire *"je fais du bio"* alors qu'on utilise des produits agrochimiques, mais il faut trouver la bonne stratégie. La commission va pouvoir nous donner un certain nombre d'indications et ensuite la Municipalité pourra reprendre les travaux faits par cette commission et présenter un préavis qui paraîtra raisonnable par rapport à la réalité qu'il y a sur le terrain. Il rappelle que la motion est devant ce préavis, dans ce préavis, il y a une stratégie progressive, il n'y a rien de très révolutionnaire mais si on doit mettre dix ans ou quinze ans pour le faire, c'est qu'on fonde on n'y croit pas. L'urgence climatique nous demande d'être un peu plus proactif.

M. Jean-Marc **CROUSAZ** (PLR) se dit rassuré des propos actuels tenus par M. BOREL par rapport à sa motion. Le bio n'est pas si généraliste que cela et il trouve très intéressant qu'une commission étudie sur cet aspect, mais il n'aimerait pas qu'elle s'arrête à ce mode bio. Il profite également de relever quelques petites choses dans les analyses d'eau qui ont été faites dans le canton de Vaud. Dans les 40 substances principales analysées, il y a 5 pesticides, 2 ont été interdits depuis et sur les 3 restants, il y a le principal qui se trouve être tout simplement le produit que nous utilisons sur la peau contre les moustiques. Les deux autres sont des herbicides utilisés dans les jardins privés. À l'heure actuelle, on utilise ces produits chimiques à mauvais escient et d'avantage dans le domaine privé que dans le domaine professionnel. Dans les 35 produits restants, il y a deux autres corrosifs, une substance que l'on trouve dans les tickets de caisse que les gens jettent à la sortie des grandes surfaces et les 31 substances restantes sont les médicaments. Dans une prochaine motion, nous pourrions aussi cibler une médecine sans chimie, à noter que les dosages de médicaments augmentent chaque année alors que les pesticides utilisés dans l'agriculture, eux, diminuent d'année en année. La Confédération n'a pas attendu notre motion, cela fait plusieurs années qu'elle devient de plus en plus réceptive, il est important de soulever qu'elle va dans notre direction. Dans le monde agricole, les restrictions sont vraiment de plus en plus sévères ; nous travaillons avec des auxiliaires, même s'ils ne sont pas bio nous travaillons avec eux. Il existe également des produits homologués « bio » à base d'huile de neem faite à partir d'un arbre. Il s'agit d'une huile que l'on ne peut pas utiliser avec des auxiliaires parce qu'elle a un spectre trop large. Il y a des produits semis, qui sont très doux, mais qui suffisent pour un ravageur. Il ne faut pas diaboliser tous les produits chimiques, ne pas les mettre tous dans le même panier. Il y a des produits qui sont toxiques qu'il faut interdire, mais il y en a aussi de beaucoup moins nocifs que des produits biologiques utilisés aujourd'hui. Il est donc très intéressant de discuter de toute cette problématique dans une commission, mais il faut faire attention de ne pas tout mélanger et ne pas diaboliser tous ces produits chimiques.

Mme Anne **CROSET** (EA) : le terme d'agrochimie peut-il être compris comme l'ensemble des engrais et des produits phytosanitaires, herbicides, fongicides, insecticides, qui seraient éventuellement utilisés sur le territoire communal ? Si oui, le délai des 4 ans que vous envisagez est-il véritablement raisonnable pour l'élimination totale de ces produits ?

M. Bernard **BOREL** pense qu'il est intéressant de savoir ce qu'il y a derrière cette motion qui a été longuement discutée au sein du groupe Alt.-les Verts. Nous sommes convaincus que dans les jardins familiaux et dans les pelouses privées, on utilise probablement de manière inconsidérée, des produits agrochimiques, sans savoir très bien les concentrations et sans connaître. La question est : *« où est-ce que l'on peut agir en tant que Conseil communal ? »*. Il ne faut pas diaboliser l'agriculture, mais plutôt les distributeurs qui nous incitent de

manière assez scandaleuse, par leur publicité, à cautionner de la malbouffe. Il est pour consommer local, pour consommer le plus de produits qui préservent la biodiversité. Il faut agir là où l'on peut et nous pouvons le faire parce que nous sommes propriétaires de ces terres et nous avons le droit, en tant que propriétaire, de réfléchir à la manière dont on va produire. A chacun ensuite d'avoir la conscience, mais il est convaincu que si l'Autorité politique pousse dans le sens de faire de l'agriculture qui préserve la biodiversité, cela va inciter, non seulement pour les producteurs en général, mais aussi la population en général, à réfléchir et à se mettre à cultiver sans agrochimie. C'est donc l'histoire de l'exemplarité.

Ensuite, si on doit décider d'inclure ou non quelque chose, c'est à la commission de devoir y réfléchir. Il n'a pas sorti ce délai de 3 à 5 ans du chapeau. Il y a tout de même beaucoup d'études qui existent, beaucoup de gens qui font de la culture sans agrochimie, qui sont reconnus, labellisés et qui nous disent que ce délai leur paraît relativement correct. Encore une fois, il s'agit d'un laps de temps mais ce n'est pas là-dessus qu'il aimerait insister ; ce qui lui paraît important, c'est que l'on encadre cette démarche et que l'on ne dise pas « *on le fera demain* ». Il faut vraiment à présent prendre ce problème de la biodiversité à bras-le-corps. C'est peut-être plus les Autorités politiques que les producteurs eux-même qui n'ont pas encore pris l'ampleur de la problématique. Les producteurs sont plus prêts encore à passer un pas de plus et à le faire intelligemment.

Quant à savoir si ces médicaments sont nocifs, oui ils le sont, mais il n'est pas le porte-parole des pharmaceutiques. Ce n'est pas parce qu'il est médecin qu'il soutient les pharmaceutiques à tout prix.

Mme Anny **HERTIG** (EA) remarque l'insistance sur la rapidité de la démarche et que l'on ne perde pas de temps. Dans votre travail de groupe, avez-vous pu décider des produits que vous désirez voir supprimer ou ceux pour lesquels vous voulez voir diminuer les doses ? Car c'est vraiment cela qui pourrait faire avancer cette démarche.

M. Bernard **BOREL** : au risque de se répéter, il s'agit d'une discussion importante que doit avoir la commission. Lors de la dernière séance de Conseil, il a fait une interpellation sur le chlorothalonil qui a été banni et ce que l'on peut voir, c'est que la même multinationale a mis sur le marché, 20 ans plus tard, un produit qui est utilisé depuis l'arrêt du chlorothalonil. Cela démontre que l'on a tendance à avoir toujours un peu de retard quand on veut se déterminer sur tel ou tel produit. Toutes ces questions posées prouvent qu'il s'agit d'un sujet qui suscite le débat mais il n'aimerait cependant pas que l'on soit trop sur la défensive, mais plutôt se dire qu'il y a une opportunité à saisir dès à présent pour la ville d'Aigle. On a quand même vu la fragilité de la biologie humaine, la fragilité de la planète, mais la fragilité de la planète est plus inquiétante pour l'homme que pour la planète elle-même. Et c'est là qu'il se retrouve en tant que médecin qui se dit qu'il faut changer quelque chose pour l'humanité, pour les gens.

M. Stéphane **TILLE** est convaincu qu'il y a urgence et qu'il faut faire quelque chose, simplement il a l'impression que la motion n'est pas en adéquation avec nos nécessités et nos besoins. Il a peur que ce soit juste une mesure pour se donner bonne conscience. On parle de certaines choses, on parle d'un virage mais on ne le voit pas arriver. Il souhaite de la part de la Municipalité qu'il y ait une prise de conscience, qu'elle fasse quelque chose, qu'elle prenne cette motion à cœur pour aller dans cette direction.

M. Bernard **BOREL** est du même avis que M. TILLE et il souhaite que cela avance. Il a entendu les propos ce soir de M. le Syndic qui dit que cela va dans le bon sens. Il faut ensuite que la commission travaille bien, rapidement. Il sera du ressort de Mme la future Présidente du Conseil de mettre à l'ordre du jour cette commission le plus rapidement possible pour pouvoir aller de l'avant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LA PRISE EN CONSIDERATION AVEC RENVOI EN COMMISSION DE LA MOTION :

Acceptation : à la majorité (45) – Refus : 6 - Abstention : 7

3. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) :

En date du 9 février 2020, le peuple s'est prononcé pour la grande salle aux Glariers, en disant : OUI.

Le 19 juin 2020, le Conseil communal a élu 7 membres pour constituer une commission de supervision qui devra présenter, tout au long des travaux, un rapport à chaque séance du Conseil. La commission est composée de Messieurs Patrice BADAN, Clément REBER, Jacques VACHERON, Philippe PASCHE, Cyril ZOLLER, Philippe BELLWALD et Michel CLAUDEL.

A ce jour, la commission ne s'est jamais réunie d'où la difficulté de vous faire un rapport. Le 3 juillet 2020, nous apprenions par la presse « Aigle-Info » que M. Laurent RIMET entrait en fonction à la commune dès juillet 2020 avec comme tâche de suivre la construction du futur « Espace Evènements des Glariers ».

La différence entre ce Monsieur et la commission, est que l'un est payé et l'autre aura juste le droit de regard.

Toutefois, il serait judicieux de faire connaissance avec Monsieur RIMET qui a œuvré dans les secteurs bancaire et managérial. A ce jour, il semblerait que certains travaux de carottages ont été entrepris et ont permis certaines découvertes. La commission n'est pas au courant officiellement. Afin que cette commission puisse vous présenter enfin un rapport, il faut que l'on puisse se réunir afin d'élaborer un plan de travail.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, répond que la Municipalité est toujours en train d'œuvrer sur l'Espace Evènements des Glariers. L'avant-projet n'est pas encore terminé, raison pour laquelle la commission n'a pas encore été conviée à une séance. Cela se fera durant le mois d'octobre et M. Rimet sera présenté ce jour-là. Ensuite, nous pourrions vraiment commencer les travaux pour la construction de la grande salle.

M. Michel **CLAUDEL** remercie Mme RIME ; il faut venir au conseil pour apprendre des nouvelles.

M. Jean-Luc **MAYOR** (UDC) :

Il y a une année en arrière, la commune a vendu une parcelle pour un crématoire. Chaque fois que l'on met une parcelle à disposition, les garanties financières sont là, mais pourquoi ce chantier est-il stoppé depuis 6 mois ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, répond qu'il s'agit d'une affaire privée dans lequel la Municipalité ne souhaite pas intervenir. Selon la décision du Conseil, la commune a octroyé un droit de superficie et vendu le terrain et il se trouve que l'acheteur traîne dans son chantier. Si le promoteur de cette opération-là, en l'occurrence une coopérative, venait à renoncer et à nous demander de céder le terrain à un tiers qui reprendrait le chantier, dans la mesure où cela est conforme à la décision du Conseil et aux critères fixés dans le préavis, nous pourrions transmettre le droit de superficie à un tiers. Le cas échéant, nous autoriserions à vendre si ce terrain avait été vendu par la commune. Pour avoir une autre réponse, il faut écrire à la coopérative, mais il n'appartient pas à la Municipalité de donner des détails quant à cette affaire privée.

M. Louis **GOY**(Alt.-Verts) :

Le 7 mars, M. Henri de Lesquen donnait une conférence publique dans le local « Résistance Helvétique » à Aigle. Cette conférence annoncée, donnée par un orateur officiellement antisémite et raciste n'a pas été interdite. La Municipalité informée tardivement a laissé faire au nom de la liberté d'opinion, ceci malgré deux courriers de citoyens inquiets. Prise de court, la Municipalité a écrit après la conférence à « Résistance Helvétique » et posé plainte auprès du Ministère public. La commune a-t-elle reçu une réponse de "Résistance Helvétique" ? Si oui, que dit-elle ? Où en est-on avec la plainte contre M. de Lesquen ? Où en est-on avec la plainte contre « Résistance Helvétique » ? Quels sont les projets de la Municipalité à l'encontre de « Résistance Helvétique » ?

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, confirme qu'une conférence a bien eu lieu le 7 mars dernier dans les locaux de « Résistance Helvétique » qui se trouvent sur le territoire communal et cette conférence a vu la présence de M. Henri de Lesquen, qui est un négationniste français notoire. La Municipalité a suivi cette manifestation de près, qui n'est d'ailleurs pas la première à avoir eu lieu dans leur local. Il s'est ensuivi un avertissement et une demande à « Résistance Helvétique » de nous signaler toutes les manifestations privées et publiques qu'elle entend mener dans son local et une plainte a été déposée auprès du Ministère public vaudois pour les propos négationnistes tenus à l'occasion de cette assemblée par le conférencier. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse du Ministère public et nous avons écrit à « Résistance Helvétique » afin de nous signaler toutes manifestations publiques et privées qu'elle organise.

Ce n'est pas la première conférence que cette association tient dans son local. Elles se déroulent habituellement de manière organisée et sans débordement, ni à l'intérieur des locaux, ni à l'extérieur et nous n'avons reçu aucune plainte des habitants du quartier. Cependant, nous restons très attentifs à ce qui se passe dans ce local. « Résistance Helvétique » a pris bonne note de la demande de la commune, de signaler toutes manifestations et s'y prête dorénavant.

M. Pierre **CALORE** (PSA) :

La publication d'un tout ménage de la part du PLR aiglon a paru il y a quelques semaines et quelques jours plus tard, une seconde publication connue de tous, émanant de la Municipalité. Ces deux publications portaient le même titre « Aigle Info ». Il est choquant de voir que deux entités distinctes, un parti politique et une commune, puisse avoir le même titre. Est-ce que le titre « Aigle Info » est protégé ou non ? Quelle est la position de la Municipalité sur ces deux titres similaires ?

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond à la question adressée par courrier à la Municipalité : « *Une histoire de journal qui ne manque pas d'air* ». La Municipalité a pris bonne note de la question pertinente posée par le PSA et elle y répond de la manière suivante :

"Effectivement, au mois de juillet de cette année, la Municipalité a édité sa lettre d'information N° 3 et distribué celle-ci à la population. Quelle ne fût pas notre surprise lorsque 3 jours plus tard, le PLR a distribué en tout ménage : Aigle Infos, le journal, en empruntant les thèmes du sommaire ainsi que quelques photos du magazine de la Municipalité Aigle-Info. Par cette manière de faire, la publication du PLR ne parvient plus à se distinguer du magazine de la Municipalité et double l'information adressée par l'Exécutif à la population aiglonne. Cette situation est regrettable et intolérable. Votre serviteur est personnellement intervenu pour corriger cette manière de procéder afin d'éviter la confusion entre un parti politique et la Municipalité. En date du 15 juillet dernier, un courrier de la Municipalité a été adressé au PLR pour d'une part le rendre attentif à cette fâcheuse situation et d'autre part, lui demander de renommer le titre de leurs futures parutions afin que celles-ci ne sèment plus la confusion et le doute au sein de la population. En réponse à cette demande, le PLR a adressé à la Municipalité, en date du 20 août dernier, un courrier confirmant qu'il allait opter pour un autre titre afin qu'aucune confusion ne soit possible à l'avenir avec le magazine de la Municipalité. La Municipalité en a pris bonne note et sera attentive au respect de cet engagement lors des prochaines et futures publications relatant les activités politiques de notre commune ».

Mme Anne **CROSET** (EA) :

Concernant le sort de l'ancienne cure libriste de notre ville, appelée aussi « villa sourire », le journal 24Heures du 19 mars 2019 nous apprenait que l'Etat de Vaud souhaitait vendre la cure de l'Eglise Libre d'Aigle. Quelques jours plus tard, les propos de M. le Syndic en séance de Conseil du 28 mars, nous disaient ceci : « *Aigle est intéressé. Des contacts avec l'Etat de Vaud ont été pris il y a déjà plusieurs mois, pour une demande de réaffectation du bâtiment en garderie* ». Un peu plus tard, la FAO de février 2020 nous apprenait que le Conseil d'Etat avait classé la « Villa Sourire » ainsi que la parcelle 61 à Aigle. La décision date du 28 janvier 2020. Sa question est la suivante : où en est-on avec le projet esquissé par M. le Syndic ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic répond que la population augmente, les besoins également. L'accueil de jour « la Citrouille » devait être une étape durable, il se trouve finalement n'être qu'une étape à court terme. On

renforce les structures au centre-ville et la commune a l'intention depuis longtemps de construire une nouvelle garderie proche de la gare, pour rendre service à l'ensemble des aiglons résidants plutôt en périphérie. Nous avons esquissé un premier projet dans le bâtiment de Next Immobilier, mais les loyers étant trop élevés, nous nous sommes intéressés à la Cure. Nous avons monté un projet architectural et nous sommes prêts à démarrer. Mais il faut pour démarrer, que l'organisation qui gère le réseau soit d'accord d'accueillir de nouvelles garderies au sein de son organisation, sinon il n'y aura pas de financement. De plus, comme cela avait été annoncé au travers des médias, quelques communes dont Aigle, se sont plaintes de la gestion financière du réseau de l'accueil de jour. Nous ne pouvons pas d'un côté être ceux qui contribuent à augmenter les coûts et de l'autre côté se plaindre de l'augmentation de ces coûts. Pour l'instant, ce projet est en stand-by mais nous restons en embuscade dès le moment où le réseau se stabilisera et voir une porte s'ouvrir pour accueillir à cet endroit, une nouvelle garderie à Aigle.

Mme Fabienne LA ROSA(PSA) :

Concernant la route d'Evian, la Municipalité a-t-elle prévu quelque chose pour ralentir le trafic sur cette route qui devient vraiment une piste de course ? Des conducteurs font le rond-point à plusieurs reprises avant de redescendre à grande vitesse en faisant crisser les pneus.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond que les Autorités ont constaté des excès de vitesse à certaines heures et restent attentives. Des contrôles sont effectués, mais il n'est pas facile d'intervenir au bon moment. Il faut savoir que cette artère principale est limitée à 50 km/h, nous avons un projet d'aménagement de la route d'Evian et de son carrefour et nous sommes en train d'étudier quelles sont les mesures à prendre pour ralentir ce tronçon. Nous avons installé il y a deux ans, un passage piéton supplémentaire à hauteur de la route du Levant, les feux au chemin du Sillon fonctionnent à nouveau après quelques pannes intermittentes et nous mettons en place un maximum pour assurer la sécurité de tous les usagers de cette artère.

Il n'y a plus d'intervention, la discussion est close.

4. ELECTIONS :

M. le **Président** rappelle l'art. 12 du règlement du Conseil communal : « *Le président, les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour, et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs ne sont pas pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide. Lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut être faite tacitement. Mention doit en être faite au procès-verbal* ».

Ceci est valable pour toutes les personnes à réélire au point 4.

Président du Conseil communal 2020-2021

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) propose Mme Catherine **KRUMEL** qui est élue tacitement par acclamation.

Mme Catherine **KRUMEL** remercie l'Assemblée pour son acclamation. Elle assure faire tout son possible pour que ces dix prochains mois se passent de manière sereine, démocratique et tous ensemble nous pouvons y arriver.

M. le Président précise que Mme **KRUMEL** entrera en fonction en tant que présidente dès le 15 septembre. En effet, la question s'est posée par rapport au dépouillement des prochaines votations fédérales où Mme la Préfète lui a demandé de regarder avec le Service des communes ce qu'il en était précisément. Normalement, la personne qui convoque devrait officier, ce qui créait une situation ubuesque. Le Service des communes n'avait pas de réponse apportée à cette question. Finalement, c'est lui qui a proposé de laisser la place à

Mme KRUMEL dès le 15 septembre. Il félicite donc Mme KRUMEL pour son élection.

Vice-président du Conseil communal 2020-2021

M. François **DELADOEY** (UDC) propose M. Didier **BADAN** qui est élu tacitement par acclamation.

Deuxième vice-président du Conseil communal 2020-2021

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) propose M. Pierre **CALORE** qui est élu tacitement par acclamation.

Scrutateurs

M. Fabrice **COTTIER** (PLR) propose M. Frédéric **DECOSTERD**

M. Lionel **BILECCI** (Alt.-Verts) propose Mme Dominique **CHESSEX**

Tous deux sont élus tacitement par acclamation.

Scrutateurs suppléants

M. Fabrice **COTTIER** (PLR) propose M. Clément **REBER**.

M. Lionel **BILECCI** (Alt.-Verts) propose Mme Katleen **BOUCHER**

Tous deux sont élus tacitement par acclamation.

En dernière communication et pour rassurer M. CLAUDEL, **M. le Président** informe qu'il est prévu, en fin de séance de ce Conseil, un apéritif et des petits fours.

M. Michel **CLAUDEL** tient à remercier M. le Président d'y avoir pensé. C'est aussi un coup de pouce aux commerçants aiglons puisque les petits fours ont certainement été pris chez un petit commerçant et le vin chez un vigneron qui ont été touchés par la crise.

5. ALLOCUTION DE MONSIEUR LE SYNDIC, FRÉDÉRIC BORLOZ

"Comme à chaque fois, lors du changement de présidence, j'adresse un petit mot sur un sujet et je dis deux mots sur le président. Le sujet, c'est le COVID. On a pu voir des comportements, des réactions, des déclarations assez étranges durant ces derniers mois. Cette opération de semi-confinement nous a secoué tous différemment. On a d'un côté pu apprécier un changement dans notre société ; il n'y avait tout d'un coup plus de bruit, on pouvait se balader en ville sans croiser personne. Lorsque je décidais de me mettre en quête de nouveaux projets hôteliers dans la ville d'Aigle, nous étions en plein confinement. Pour la petite histoire, j'ai fait une série de téléphones, j'ai trouvé des gens intéressés qui se sont déplacés pour discuter et lorsque nous nous sommes retrouvés en pleine ville d'Aigle, seuls, sans personne, sans bruit, sans voiture, j'étais là, sur le trottoir, en train d'essayer d'expliquer qu'Aigle était une ville merveilleuse, qui se développait avec plein de dynamisme et d'investisseurs intéressés. Je dois bien reconnaître m'être senti un peu seul. Toujours est-il que j'espère que cela va déboucher sur quelque chose de concret et que l'on pourra proposer prochainement un préavis pour aller de l'avant.

Ce Covid continue à nous influencer dans notre comportement. Aujourd'hui, on voit des gens qui portent ou pas le masque. A Berne, le 80% des gens le portent et nous nous trouvons dans des cages en verre. Ce n'est pas très agréable, cela change beaucoup de choses dans le rapport avec les gens et forcément, on se

demande comment sera demain. Un philosophe qui était en visite en Suisse il y a quelques mois se pose les bonnes questions : est-ce que ça va durer ? Longtemps ? Est-ce que les enfants qui naissent aujourd'hui auront toujours vécu avec un masque ? Est-ce que l'on va vers une société complètement aseptisée ? Va-t-on vers une société où on ne se serrera plus la main, où on ne s'embrassera plus ? Ce n'est pas une société qui est très drôle. Nous aimons plutôt passer un moment ensemble, discuter, se serrer la main. Nous ne pouvons pas dire de quoi sera fait l'avenir, toujours est-il que j'espère que l'on pourra revenir à une vie un peu plus saine assez rapidement.

Par rapport au comportement durant ce COVID, je m'adresse particulièrement au Président. J'ai pu remarquer que vous ne lui avez pas rendu la vie facile durant cette période. A chaque décision qu'il voulait prendre, il se faisait pointer du doigt comme lorsqu'il n'a pas voulu faire une séance pour des raisons assez légitimes. Lorsqu'il en a fixé une, ce n'était pas la bonne, quand il faisait un ordre du jour, ce n'était pas comme ça qu'il fallait faire, jusqu'au moment où, à minuit, vous ne l'avez même pas laissé finir la séance et finalement laissé les pouvoirs à la nouvelle présidente. Alors, je me suis dit qu'il fallait lui trouver un beau cadeau pour l'occuper après cette année de présidence durant laquelle il était à l'Hôtel de Ville tous les deux jours pour fonctionner au mieux. Ces moments n'étaient pas faciles pour lui, ni pour la Municipalité qui est tout de même plus préparée pour cela. Mais le président du Conseil n'a rien demandé ! Il a été désigné un moment donné, il s'est fait du souci, c'était d'ailleurs tout à son honneur d'essayer de bien faire. Alors étant donné qu'il va avoir un peu de temps libre, je me suis dit qu'il fallait lui trouver un cadeau qui allait l'occuper, qui allait l'intéresser car il le mérite. Avec l'aide de ma complice, nous avons réussi à trouver un recueil des journaux de son année de naissance, 1975. Il y a le « Messenger des Alpes » et tous ces journaux qui ont disparu et qui allaient être purement et simplement évacués à la déchetterie. Et sous le regard avisé de ma collègue, nous nous sommes dit que ce recueil lui ferait plaisir, qu'il allait l'occuper et qu'il serait passionnant de voir les coins et les recoins, tout ce que les confrères de notre journaliste ici présent, en 1975, ont écrit sur Aigle et sa région.

Alors merci M. le Président pour cette année, bonne continuation et merci à toutes et tous".

6. ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT ALEXANDRE FAVRE

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cher représentant de la presse,

Chers publics,

Lorsque je me suis mis à disposition pour présider cette Assemblée, mon but était de pouvoir me rendre compte du fonctionnement de celle qui fait vibrer mon cœur, ma ville de naissance, là où je vis depuis 45 ans : AIGLE.

J'ai été servi ! Je peux aujourd'hui affirmer que mon but a été atteint. Tout n'a pas été facile. Mais j'ai toujours fait mon travail au plus près de ma conscience. Cela m'a permis aussi de me rendre compte qu'il est compliqué, voire impossible de contenter tout le monde. Le COVID-19, l'approche des élections communales, les querelles partisans et de personnes, ainsi que le manque de fair-play de certains ne m'ont pas facilité la tâche. C'est toutefois dans l'adversité que l'on se découvre des ressources insoupçonnées. Je tiens donc ici à remercier celles et ceux qui ont semé des embûches sur ma route, ils m'ont permis de grandir en tant que personne. Merci !

Vu que j'apprécie les citations, j'en ai trouvé une qui résume assez bien mes sentiments :

« Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, à contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire et surtout la grande armée des gens, beaucoup plus sévère qu'ils ne font rien ».

Cette belle aventure m'ayant beaucoup apportée touche à sa fin. Je garderais de précieux souvenirs au fond de moi. Je ne peux que vous encourager à oser la tenter à votre tour, cette aventure.

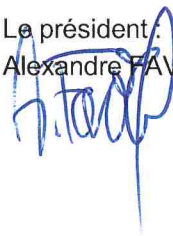
Enfin, je conclurai en remerciant chaleureusement l'équipe du Greffe municipal, MERCI. L'Huissier, MERCI. La Municipalité, MERCI. Vous, chers Conseillers, MERCI. Les concierges, MERCI et notre dévouée secrétaire Véronique, MERCI.

Merci à toutes et tous de votre confiance et vous souhaite une belle continuation. Vive Aigle, vive Nous. Merci !

La parole n'est plus demandée, **M. le Président** clôt la séance, il est 21h15.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Alexandre FAVRE



La secrétaire :
Véronique DELADOEY

